

Ousseynou SOW, Grand défenseur du droit bancaire en Afrique n'est plus depuis le 17 août 2023 !



SIRE OHADA est en deuil,

La communauté des juristes et celle des banquiers sont en deuil,

Nous ne pleurons pas notre ami, notre frère et notre partenaire,

Nous nous réjouissons d'avoir eu la chance de l'avoir connu, d'avoir énormément appris à ces côtés, tant sur le plan professionnel que sur le plan humain. Il était infatigable et passionné.

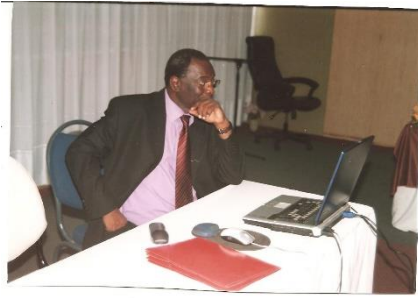
Sincère compassion à sa merveilleuse épouse, à ses enfants et à nous tous !

En hommage à Ousseynou SOW, nous prenons l'engagement de faire davantage connaître ses œuvres.

Arlette BOCCOVI

Gérante -SIRE OHADA





Qui était Ousseynou SOW ?

Son parcours :

Juriste de banque, consultant, spécialiste de droit bancaire et communautaire,

- Plusieurs années en tant que Directeur des affaires juridiques et contentieuses successivement dans deux banques ;
- Formateur pendant 11 ans au Centre Ouest Africain de Formation Bancaire (COFEB) et 7 ans au Centre International de Formation Bancaire (CIFPB) ;
- Ex-vice-président l'Association Africaine des Juristes de Banques et Etablissements Financiers (A.J.B.E.F.) ;
- Ex-secrétaire exécutif et actuel membre d'honneur du club des dirigeants de banque et établissements de crédit d'Afrique (CDBECA) ;
- Diplômé de l'Institut Technique de Banque (I.T.B.) ;
- Formateur senior, avec une parfaite expérience africaine.

Ses publications :

- Loi portant réglementation bancaire UMOA annotée celle de 2008 non publiée ;
- Lecture bancaire de l'acte uniforme portant organisation des sûretés (AUPOS) ;
- Lecture bancaire de l'acte uniforme révisé portant organisation des sûretés (AUPOS-R non publié) ;
- Règlement 15/2002/CM/UEMOA relatif aux systèmes et moyens de paiement dans les Etats-membres de l'UEMOA ;
- Règlement 02/03 relatif aux systèmes, moyens et incidents de paiement dans les Etats-membres de la CEMAC (non publié) ;

- La sécurisation des engagements bancaires dans les Etats-parties au traité de l'OHADA ;

- Livres collectifs du Club des dirigeants de banques et établissements de crédit d'Afrique (CDBECA) :
 - Banque et finance en Afrique ;

 - La banque africaine de demain : défis et perspectives.

- Plusieurs articles dont les plus récents publiés dans la revue de l'ERSUMA :
 - « Le relevé de compte bancaire : moyen de contrôle à disposition du client, de qualification de la créance en compte, et de stabilisation de l'activité ». Article publié dans la Revue semestrielle de Droit africain et comparé des affaires 2022 - 2 / N ° 17)

 - « L'évolution jurisprudentielle du relevé bancaire dans l'espace OHADA ». Article publié dans la Revue semestrielle de Droit africain et comparé des affaires 2022 - 1 / N ° 16).